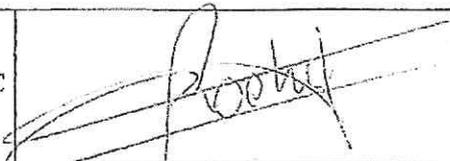


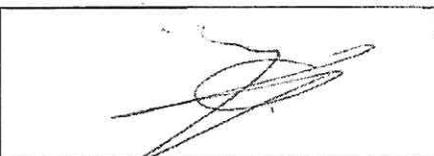
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
**Trésorerie de Saint Denis**  
**Municipale et Amendes**  
4 Rue Amiral Lacaze – CS 41008  
97744 Saint Denis Cedex 9  
Téléphone : 02.62.94.00.10  
MÉL. : t104013@dgfip.finances.gouv.fr

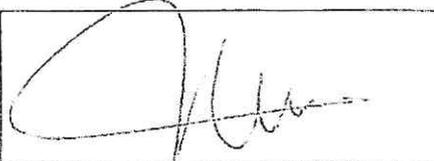
Saint Denis, le 01 Juillet 2020

## DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Madame Rochet Carole	Inspectrice divisionnaire HC des Finances publiques	
----------------------	--	---

M Robert Yannick	Inspecteur des Finances publiques	
------------------	--------------------------------------	--

M Rakotonirina Manitrianiana	Inspecteur des Finances publiques	
---------------------------------	--------------------------------------	--



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

En cas d'absence de M. RAKOTONIRINA : Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et Mmes CAFAGA Daniele et Monsieur Haillet Jean René , Contrôleurs des finances publiques reçoivent les mêmes pouvoirs.

## DÉLÉGATIONS SPECIALES

### I Service Dépenses SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seules,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les accusés réception des oppositions

Mme CAFAGA Danielle, Madame KLEITZ Claudine et Madame MORIN-SEYTRES Nathalie, Contrôleuses des finances publiques.

### II Service Recettes SPL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 20 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Mme DALLEAU Françoise, Contrôleuse principale des finances publiques et M. JANSSENS Alain, Contrôleur des finances publiques .

### III Service Amendes – Taxes d'urbanisme

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- tout octroi de délais de paiement de moins de 12 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 15 000 € en principal ;
- tout acte de poursuite, déclaration aux mandataires et dossiers de surendettement ;
- les mainlevées suite à paiement ou erreur du service.

Monsieur HAILLOT Jean René, Contrôleur des finances publiques .



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### IV Service COMPTABILITE-ACCUEIL

Reçoivent délégation de pouvoirs pour signer seuls,

- toutes opérations et correspondances concernant ce service, respectant les normes fixées par la charte Marianne ;
- les documents comptables (comptabilité Etat).
- tout octroi de délais de paiement de moins de 6 mois, y compris avec remise de frais, jusqu'à 5 000 € en principal ;
- les mainlevées suite à paiement.

Messieurs ROBERT Christian et VITRY Bernard, , Agents administratifs principaux des finances publiques, Mme SALEZ Jocelyne contrôleur des finances publiques ainsi que Mme BEGUE Marie-Priscilla, agente administrative.

Le comptable

Gérard DALLEMER